

## RENSEIGNEMENTS ATELIER DE POTERIE ANNÉE 2020 - 2021

**Date de reprise des cours : lundi 14 septembre 2020**

**Adresse et lieu des cours de poterie**

Bâtiment situé au 9 chemin de l'Île Fanac  
94340 Joinville-le-Pont - Tél : 01 48 89 31 63.

### HORAIRES DES COURS PROPOSÉS

<b>MERCREDI</b>	<b>Adultes</b>	<b>de 19 h à 21 h</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>MERCREDI</b>	<b>Enfants</b>	<b>de 10 h à 12 h</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ou</b>	<b>de 16 h 30 à 18 h 30</b> <input type="checkbox"/>
<b>SAMEDI</b>	<b>Enfants</b>	<b>de 10 h à 12 h</b>	<input type="checkbox"/>		

### PIÈCES À FOURNIR et À RETOURNER

Pour tous les adhérents dès l'inscription
Photocopie d'un justificatif : quittance de loyer, EDF etc...(à l'exception des factures de téléphones mobiles).
2 photos d'identité récentes
La demande d'inscription dûment complétée
Le formulaire d'autorisation de sortie et autorisation de droit à l'image

La production de ces pièces est nécessaire pour l'application des tarifs "Joinvillais". A défaut, le tarif "non Joinvillais" sera appliqué. Pour connaître ces tarifs voir ci-dessous.

### RÈGLEMENT

Tarification de la poterie par élève et par année scolaire.

Cours de poterie	1 <sup>er</sup> élève ou 1 <sup>er</sup> cours	2 <sup>ème</sup> élève ou 2 <sup>ème</sup> cours	3 <sup>ème</sup> élève ou 3 <sup>ème</sup> cours et plus	Non Joinvillais Tarif unique
<b>Enfants</b>	260 €	260 €	210 €	405 €
<b>Adultes</b>	260 €	260 €	210 €	405 €

**Les inscriptions établies en début d'année scolaire engagent le règlement pour la saison 2020/2021 dans son intégralité.**

**N'ENVOYEZ AUCUN RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION, VOUS RECEVREZ UNE FACTURE DÉMATÉRIALISÉE par courriel EN NOVEMBRE 2020.**

**Le règlement** s'effectue pour l'année complète ou en plusieurs fois (3 fois maximum) et à réception de facture uniquement.

**Tarifs dégressifs** : (uniquement pour les Joinvillais) ils seront appliqués dans le cas d'une inscription d'un ou de plusieurs élèves dans la même famille à plusieurs cours. **Dans ce cas, le tarif « 1<sup>er</sup> élève » sera obligatoirement le plus élevé.**

## DEMANDE D'INSCRIPTION ANNÉE 2020 - 2021 (ENFANT)

À compléter et à nous retourner impérativement avant le **11/09/2020**

**Votre inscription vous sera confirmée par courriel dans les 10 jours à réception du dossier complet.**

### ÉLÈVE :

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ..... Sexe :  F  M

### REPRÉSENTANT LÉGAL OU ÉLÈVE ADULTE :

Nom parent 1 : ..... Prénom :

Nom parent 2 : ..... Prénom :

### Adresse de facturation

...  
Tél domicile : ..... Portable parent 1 : .....  
Portable parent 2 : .....

Courriel(s) : parent 1  
parent 2

### JOUR SOUHAITÉ

**MERCREDI Enfants de 10 h à 12 h**  **ou de 16 h 30 à 18 h 30**   
**SAMEDI Enfants de 10 h à 12 h**

### PIÈCES À FOURNIR et À RETOURNER Pour tous les adhérents à l'inscription.

Photocopie d'un justificatif : quittance de loyer, EDF etc... (à l'exception des factures de téléphones mobiles)
2 photos d'identité récentes
Demande d'inscription dûment complétée
Le formulaire d'autorisation de sortie et autorisation de droit à l'image

**Les inscriptions établies en début d'année scolaire engagent le règlement pour la saison 2020/2021 dans son intégralité.**

### Facturation

**N'envoyez aucun règlement à l'inscription, vous recevrez votre facture dématérialisée par courriel en novembre 2020, selon modalité choisie.**

**À NOTER : Si vous bénéficiez du prélèvement automatique pour le scolaire ou périscolaire, vous en bénéficierez automatiquement pour les activités de l'E.M.A.**

**Veillez cocher le mode de règlement :**             ANNUEL             TRIMESTRIEL

À Joinville-le-Pont, le

2020

Signature

La Mairie de Joinville-le-Pont collecte ces informations pour acter votre autorisation concernant votre inscription à l'EMA de votre/vos enfants(s). Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : [dpd@joinvillelepont.fr](mailto:dpd@joinvillelepont.fr) ; ou par voie postale : Hôtel de ville, Service juridique, Délégué à la protection des données, 23 rue de Paris 94340 Joinville le Pont, en joignant la copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le lien suivant <https://www.joinville-le-pont.fr/politique-de-gestion-des-donnees/>

## ANNÉE 2020 - 2021

### Autorisations (personnes mineures)

**Je soussigné(e) :**

**Responsable légal de l'enfant** (*nom, prénom*) :

Adresse :

Code Postal : // Ville :

Tél domicile : // Tél Travail :

Tél portable :

Courriel :

### Autorisation de sortie

J'autorise mon enfant à quitter seul le cours.  OUI  NON

**Si non : autre(s) personne(s) autorisée(s) à récupérer mon enfant :**

*L'enfant ne sera confié qu'aux personnes majeures, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous et sur présentation d'une pièce d'identité.*

**Personne n°1 :**

**Personne n°2 :**

Adresse :

Adresse :

Tél :

Tél :

Je décharge l'École Municipale des Arts de toute responsabilité dès lors que mon enfant sera hors de l'établissement en cas d'absence d'un professeur non remplacé.

TSVP →

## Autorisation de captation et de diffusion de l'image / de la voix

J'autorise l'Ecole Municipale des Arts à me photographier ou à me filmer / à photographier ou filmer mon/mes enfant(s) dans le cadre des cours de danse, poterie, musique et art dramatique et à exploiter, ainsi que la Mairie de Joinville-le-Pont, mon image à titre gratuit afin de promouvoir les activités proposées par l'EMA et d'en faire la promotion sur les supports de communication de la ville et de l'EMA suivants :

- Magazine municipal (version papier et dématérialisée)     Site officiel     Dépliants  
 Réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Youtube\*\*)

**Ces photographies ne seront pas utilisées à d'autres fins.**

\*\* Votre image, en tant que donnée personnelle est susceptible d'être traitée, hébergée et/ou transférée vers des pays situés en dehors de l'UE reconnu comme "partiellement ou non adéquats" par la CNIL.

---

Fait à Joinville-le-Pont, le

**Signature**

La Mairie de Joinville-le-Pont collecte ces informations pour acter votre autorisation concernant la réalisation de photographies et de vidéos de vous-même ou de votre/vos enfants(s), réalisées dans le cadre des cours de danse, poterie, musique et art dramatique et leur exploitation sur les supports de communication de la commune et de l'EMA dans un but de promotion de l'EMA et de ses activités, et pour acter votre autorisation concernant la possibilité pour votre/vos enfant(s) de sortir seul(s) ou accompagné(s) de la structure. Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : [dpd@joinvillelepont.fr](mailto:dpd@joinvillelepont.fr) ; ou par voie postale : Hôtel de ville, Service juridique, Délégué à la protection des données, 23 rue de Paris 94340 Joinville le Pont, en joignant la copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le lien suivant <https://www.joinville-le-pont.fr/politique-de-gestion-des-donnees/>